

FORMATEURS INDEPENDANTS : AVANCONS ENSEMBLE VERS QUALIOPi

OBJECTIFS DE CETTE FORMATION-ACTION :

Comprendre les attendus de la certification QUALIOPi,
obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2022.
Trouver comment y répondre en tant qu'indépendant.
Préparer VOTRE organisme de formation à la certification QUALIOPi.

PUBLIC :

Travailleur indépendant souhaitant faire
certifier son organisme de formation à
Qualiopi.

DUREE :

5 sessions de 3 heures,
Soit un total de 15 heures.

PROGRAMME :

1^{ère} session :

Présentation de Qualiopi : Quels sont les engagements, le déroulement de l'audit...
Les certificateurs : Qui sont-ils ? Pour quels coûts ? Comment choisir ?
Avançons ensemble sur... vos conditions d'information du public
(en rapport avec le critère 1 du référentiel Qualiopi)

2^{ème} session :

Point sur votre avancement dans votre mise en conformité à la certification
De l'objectif d'une formation à son évaluation
Avançons ensemble sur... la conception de vos formations
(en rapport avec le critère 2 du référentiel Qualiopi)

3^{ème} session :

Point sur votre avancement dans votre mise en conformité à la certification
Rappel des obligations d'un organisme de formation en matière d'information des stagiaires
Gérer l'accès aux formations pour les personnes en situation de handicap
Avançons ensemble sur... votre adaptation aux publics bénéficiaires de vos formations
(en rapport avec le critère 3 du référentiel Qualiopi)

4^{ème} session :

Point sur votre avancement dans votre mise en conformité à la certification
Les obligations de contractualisation d'un organisme de formation
→ Contractualisation avec ses clients
→ Contractualisation avec ses formateurs
Avançons ensemble sur... l'adéquation de vos moyens à vos formations
(en rapport avec le critère 4 du référentiel Qualiopi)

5^{ème} session :

Point sur votre avancement dans votre mise en conformité à la certification
Avançons ensemble sur...

- La qualification et le développement des compétences des formateurs *(en rapport avec le critère 5)*
- Votre inscription dans votre environnement professionnel *(en rapport avec le critère 6)*
- Le recueil et la prise en compte des appréciations *(en rapport avec le critère 7)*

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Cette formation est une formation-action, ce qui signifie que, tout au long du parcours, vous avancez sur votre propre organisation pour que votre organisme de formation puisse prétendre répondre à la certification Qualiopi.

Elle est réalisée, au choix, soit en présentiel, soit à distance, via l'outil Zoom.

Chaque session comporte :

- Un temps d'échange sur l'avancement de chacun afin de s'appuyer sur l'intelligence collective pour co-élaborer des solutions.
- Une partie d'apports théoriques pour décortiquer les critères de certification, expliquer sur quelles obligations juridiques ils s'appuient et proposer des pistes de réponses.
- Une mise en application pour définir comment votre organisme de formation peut répondre aux critères.

La partie de mise en application se poursuit entre chaque session.

Des ressources pédagogiques sont mises à votre disposition, tout au long de la formation, pour vous aider dans la formalisation de votre réponse à la certification.

Un échange par mail, avec la formatrice, est possible tout au long de votre parcours pour vous accompagner individuellement.

Enfin, tous les participants, comme la formatrice, se soumettent à un engagement de confidentialité quant aux informations qui pourraient être échangées concernant les organismes de formation



INTERVENANTE :

Alexandra KLAMECKI
Consultante en développement RH
Spécialiste de la formation professionnelle
(droit, dispositifs, ingénierie)

Accompagne depuis plus de 10 ans les TPE, PME et grandes entreprises dans la construction de leur politique formation et dans l'optimisation du développement des compétences de leurs salariés.

Accompagne également la création d'organismes de formation ou leur mise en conformité face aux obligations juridiques.

COÛT :

1 000 € HT (soit 1200 € TTC)

Stage inter, avec groupe limité à 5 personnes maximum.

PRE-REQUIS :

Avoir un numéro de déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation.

Souhaiter faire certifier son organisme de formation à Qualiopi.

Ne pas être CFA (Centre de Formation pour Apprentis) ni souhaiter le devenir.

EVALUATION DES ACQUIS :

Evaluation effectuée par un quiz + un tableau individuel à remplir.

Cette formation donnera lieu à la délivrance d'une attestation de formation.

Pour connaître les dates des prochaines sessions,
Pour vous inscrire ou pour toute demande d'information, merci de consulter ce formulaire :

[Formulaire en ligne](#)